

**Modalités Particulières du Contrôle des Connaissances et des Compétences
et Maquettes de Formation
(2024 – 2025)**

Validées en conseil de composante plénier de la Faculté des Sciences du Sport
Validées en commission de la formation et de la vie Universitaire

07/05/2024
Mai 2024

Les Modalités Particulières du Contrôle des Connaissances et des Compétences (MPCCC) STAPS complètent et précisent les Modalités Générales du Contrôle des Connaissances et des Compétences (MGCCC) validées en Conseil académique de l'Université des Antilles.

Vu le code de l'éducation

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master

Vu la circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat.

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu les statuts de l'Université des Antilles

Vu le règlement intérieur de l'Université des Antilles

Vu les modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences de l'Université des Antilles

Article #1 : Inscription administrative et pédagogique

Une inscription administrative n'étant considérée complète, que lorsque l'étudiant a payé ses droits d'accès à la formation et remis l'intégralité des pièces justificatives valides (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers, certificat médical, relevé de notes, diplôme du bac, carte vitale + attestation de droit, justificatif de paiement des droits d'inscription), tout étudiant n'ayant pas une inscription complète ne pourra assister à la formation et passer les examens.

Article #2 : Le certificat médical

Un certificat médical d'aptitude à la pratique conforme et valide (modèle unique à récupérer sur le site internet de la faculté), de moins de 3 mois, étant une pièce obligatoire pour l'inscription administrative aux formations en STAPS, tout étudiant ne l'ayant pas fourni ne verra pas son inscription administrative validée et ne pourra pas accéder à la formation (théorie et pratique) et à ses évaluations.

Article #3 : Étudiants RSE (Complément de l'article A-2.3 des MGCCC)

Si l'étudiant souhaite ne pas être soumis à l'obligation d'assiduité, il doit le signaler à l'administration lorsqu'il formule sa demande pour bénéficier du statut RSE. La dispense d'assiduité vaut pour l'ensemble de la maquette de formation.

Un étudiant RSE dispensé d'assiduité se verra convoqué aux épreuves de CC avec un délai de prévenance de 14 jours.

En cas d'impossibilité pour lui de participer au CC auquel il a été convoqué, il peut adresser au président de Jury, seul habilité à donner son accord et ce dans les 72h qui suivent l'envoi de la convocation, une demande pour bénéficier d'une épreuve spécifique à une autre date.

Le bénéfice de cette épreuve spécifique ne sera accordé que sous réserve de possibilité organisationnelle laissée à l'appréciation conjointe du président de Jury, du responsable de promotion et de l'enseignant.

Si un étudiant, sportif de haut niveau bénéficiant du RSE, qui n'a pas demandé à bénéficier d'une dispense d'assiduité, n'est pas en mesure de se présenter à un CC à cause d'une modification de son calendrier de compétition, une demande de session *spécifique* écrite doit être formulée au président de jury, au responsable de promotion et à l'enseignant concerné par l'EC, au plus tard 15 jours avant la date prévue de CC prévue.

Article #4 : Absences Justifiées en cours (Complément de l'article A-3.1 des MGCCC)

En cours, suite à une absence justifiée (ABJ) (en particulier : convocation à une compétition de niveau au moins régional, maladie nécessitant un arrêt de travail, maternité, incapacité résultant d'un accident, hospitalisation (certificat médical original), obligations civiles (convocation à un examen) ou militaires légales (convocation), naissance d'un enfant (extrait d'acte de naissance), décès d'un parent proche (acte), obligations dans le cadre d'un régime spécial d'études), le justificatif d'absence doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrées au service de scolarité de la composante, à l'attention de l'enseignant concerné. Ce dernier jugera de sa recevabilité.

Article #5 : Absences Justifiées en contrôle continu (Complément de l'article A-3.1 des MGCCC)

Suite à une absence justifiée (ABJ) (en particulier : convocation à une compétition de niveau au moins régional, maladie nécessitant un arrêt de travail, maternité, incapacité résultant d'un accident, hospitalisation (certificat médical original), obligations civiles (convocation à un examen) ou militaires légales (convocation), naissance d'un enfant (extrait d'acte de naissance), décès d'un parent proche (acte), obligations dans le cadre d'un régime spécial d'études), à un contrôle continu, le justificatif d'absence doit être déposé impérativement, dans un délai recommandé de 72h maximum après l'absence (à cause de contraintes organisationnelles) au service de scolarité de la composante, à l'attention du responsable de promotion, de l'enseignant concerné et du Président de Jury du diplôme. Ce dernier, dans les conditions définies par l'article #3 des MGCCC de l'UA, pourra accorder la participation à un *contrôle de substitution*.

En cas d'ABJ à une épreuve de pratique, aucune épreuve de substitution ne pourra être proposée à l'étudiant pour des raisons logistiques.

Article #6 : Défaut d'assiduité (Complément de l'article A-3.4 des MGCCC)

Si un étudiant a une absence injustifiée (ABI) à un TD ou TP, la note de zéro à l'EC concerné lui sera attribuée. Si les absences justifiées (ABJ), excèdent 25% du volume horaire total de pratique (TD+TP), dans un EC comprenant de la pratique, la note de zéro aux épreuves pratiques de cet EC lui sera attribuée.

Lorsque 50% des cours de pratique prévus par la maquette de formation dans un EC n'ont pu être programmés, la règle des 25% devient caduque. Une demande écrite, dûment justifiée d'exception à cette règle, pourra être adressée par l'étudiant à son président de Jury qui jugera de sa recevabilité.

A partir de 10 minutes de retard dans un TD, sans motif valable, laissé à l'appréciation de l'enseignant, l'étudiant est considéré comme absent.

Tout étudiant blessé, dont le certificat médical n'ordonne pas le maintien à domicile, doit assister à l'ensemble des TD y compris ceux d'activités physiques et sportives. L'assiduité d'un étudiant est évaluée sur la base de sa présence en TD (pratique et théorique) et aux examens (CC et CT).

Toute ABI au stage ou volume horaire non respecté engendrera la note de 0/20 à l'enseignement sur le semestre en cours. Lorsque l'EC incluant le stage est évalué par une évaluation d'UE, la note de 0/20 est attribuée à l'UE. Dans des circonstances exceptionnelles, laissées à l'appréciation du Président du jury, une tolérance pourra être accordée à l'étudiant.

En cas d'ABI ou d'ABJ à une épreuve de pratique, aucune épreuve de substitution ne pourra être proposée à l'étudiant pour des raisons logistiques.

Article #7 : Progression (Complément de l'article B-2 des MGCCC)

Les étudiants de L1A passent de droit en L1B en fin de leur année universitaire de L1A.

Article #8 : Compensation (Complément de l'article E-2 des MGCCC)

Il n'y a pas de compensation entre les semestres 9 et 10.

Article #9 : Pratique physique

Pour les pratiques de polyvalence évaluées en CC + CT, un des CC portera, selon la spécificité de l'Activité Physique Sportive Artistique et des conditions d'enseignement sur une intervention ou un dossier ou la création d'une leçon ou d'une ou plusieurs situations d'intervention.

Pour les pratiques de spécialités évaluées en CC, un des CC portera sur un écrit ou un oral.

En cas d'inaptitude partielle ou totale à un CC pratique, la note du CC pratique ne peut excéder 4/20 (évaluation rôles sociaux lorsque cela est possible et pertinent) pour l'étudiant inapte.

Quand plus de 50% des cours de pratique prévus par la maquette de formation dans un EC n'ont pu être programmés, l'enseignant responsable de l'EC, en concertation avec le président du jury et le responsable de promotion, peut neutraliser tout ou partie des CC pratique et théorique de l'EC.

Article 10 : Copie d'examen

Un étudiant dont la copie d'examen n'a pu être identifiée parce que son nom n'a pas été renseigné sur la copie ou parce que la lecture de ce nom est impossible, se verra attribuer la note de 0/20 à l'épreuve concernée.

En cas de QCM, si l'en tête d'au moins deux copies n'a pas été renseigné, aucune identification de copie ne pourra être faite, l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 à l'épreuve concernée.

L'étudiant peut, sous 48h après la publication des résultats, adresser une réclamation au président de Jury dans le respect de l'article A-4-11 des MGCCC.

Si l'étudiant parvient à prouver qu'il est l'auteur de la copie qui n'a pu être identifiée, le président de Jury ordonnera l'attribution de la note présente sur la copie.

UFR STAPS - Licences STAPS - Portail			2024-2025																								
PREMIERE ANNEE - SEMESTRE 1			1ERE SESSION															2EME SESSION		Coef		ECTS					
Choix	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				Epreuves de Contrôle Continu								Contrôles Terminaux				Rattrapage								
			Total	CM	TD	STAGE	Rapport		Ecrit		TP		OR		CP	Rapport		Ecrit		TP	OR		Type	Durée	EC	UE	
							D	N	D	N	D	N	D	D		N	D	D	D								
Semestre 1	Obligatoire	UE1 : Méthodologie 1	Outils numériques 1	12		12			4		3 OCM en autonomie de 8 min, 1 OCM en présentiel de 21 min													1,0	4,0	1,0	
			Méthodologie Documentaire 1	4		4					2		30 min											1,0		1,0	
			Langue vivante étrangère 1	16		16			1		1h		1		1h											2,0	2,0
	Obligatoire	UE2 : Sciences 1	Biologie et Physiologie 1	24	18	6													1h				écrit	1h	3,5	14,0	3,5
			Sciences Humaines 1	24	18	6													1h				écrit	1h	3,5		3,5
			Sciences Sociales 1	24	18	6													1h				écrit	1h	3,5		3,5
			Anatomie 1	24	18	6													1h				écrit	1h	3,5		3,5
	Obligatoire	UE3 : APS 1	APS et Sciences appliquées au développement des ressources 1	34	18	16					2		Une pratique physique et soit un dossier soit une intervention							1h			écrit	1h	3,5	10,5	3,5
			APSA de spécialité 1	32		32			1		1h		1		1h									3,5	3,5		
			APSA de polyvalence 1	28	12	16					2		Une pratique physique et soit un dossier soit une intervention							1h			écrit	1h	3,5		3,5
Obligatoire	UE4 : Professionnalisation 1	Découverte du milieu universitaire et professionnel	10	8	2													1h			écrit	1h	1,5	1,5	1,5		
			232																			30,0	30,0	30,0			
				OR	Oral																						
				CP	Contrôle partiel																						

UFR STAPS - Licences STAPS - Portail				2024-2025																								
PREMIERE ANNEE - SEMESTRE 2																												
Semestre 2	Choix	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				1ERE SESSION										2EME SESSION				ECTS						
				Total	CM	TD	STAGE	Epreuves de Contrôle Continu										Rattrapage					Coef					
								Rapport		Ecrit		TP		OR		CP		Contrôles Terminaux		Type	Durée		EC	UE				
								D	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D	N						D	D	D	
Obligatoire	UE1 : Méthodologie 2	Outils numériques 2	12		12				3	2 QCM en autonomie de 8 min, 1 QCM en présentiel de 21 min																1,0	3,0	1,0
		Langue vivante étrangère 2	16		16				1	1h	1	1h																2,0
Obligatoire	UE2 : Sciences 2	Biologie et Physiologie 2	14	10	4															1h		écrit	1h	2,5	13,0	2,5		
		Sciences Humaines 2	24	18	6															1h		écrit	1h	3,5		3,5		
		Sciences Sociales 2	24	18	6															1h		écrit	1h	3,5		3,5		
		Anatomie 2	22	18	4															1h		écrit	1h	3,5		3,5		
Obligatoire	UE3 : APS 2	APS et Sciences appliquées au développement des ressources 2	34	18	16							2	Une pratique physique et soit un dossier soit une intervention							1h		écrit	1h	3,5	10,5	3,5		
		APSA de spécialité 2	32		32					1	1h	1	1h													3,5	3,5	
		APSA de polyvalence 2	28	12	16								2	Une pratique physique et soit un dossier soit une intervention						1h		écrit	1h	3,5		3,5		
Obligatoire	UE4 : Professionnalisation 2	Préparation au métier	20	10	10														2h		écrit	2h	3,5	3,5	3,5			
				226																		30,0	30,0	30,0				
								OR Oral																				

UFR STAPS - Licence STAPS - ES				2024-2025																							
DEUXIEME ANNEE - SEMESTRE 4				1ERE SESSION												2EME SESSION				Coef		ECTS					
Choix	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				Epreuves de Contrôle Continu				CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		EC	UE								
			Total	CM	TD	STAGE	Rapport		Ecrit			TP		OR		Type	Durée										
						D	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D	D	D	D	D							
Semestre 2 (UE communes aux trois mentions : APAS, ES, FM)	Obligatoire	UE1 : Méthodologie 4	Outils numériques 4	12		12			1	50 min												1,0	4,0	1,0			
			Langue vivante étrangère 4	16		16			1	1h	1	1h												1,0	1,0		
			EC Libre	24		24	2 cc de nature différente selon les EC Libres																	2,0	2,0		
	Obligatoire	UE2 : Sciences 4	Biologie et Physiologie 4	16	12	4													1h			écrit	1h	3,5	14,0	3,5	
			Sciences Humaines 4	28	18	10														1h			écrit	1h		3,5	3,5
			Sciences Sociales 4	28	18	10														2h			écrit	2h		3,5	3,5
			Anatomie 3	18	12	6														1h			écrit	1h		3,5	3,5
Semestre 2 (UE Spécifique ES)	Obligatoire	UE3 : APS 4	APSA de Spécialité 4	32		32			1	1h	1	1h											2,5	8,5	2,5		
			APSA de polyvalence 6	22	6	16				1	1h									1h					2,0	2,0	
			APSA de polyvalence 7	22	6	16					1	1h									1h					2,0	2,0
			APSA de polyvalence 8	22	6	16					1	1h									1h					2,0	2,0
	Obligatoire	UE4 : Professionnalisation 4	Préparation au métier (Théorie)	18	6	12			1				2	10 min								oral	10 min	1,5	3,5	1,5	
			Préparation au métier (Stage)	16	16		50	1	1	1h												rapport + écrit	1h	2,0		2,0	
				274																							

UFR STAPS - Licence STAPS - APAS			2024-2025																									
TROISIEME ANNEE - SEMESTRE 5																												
Semestre 5	Choix	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				1ERE SESSION								2EME SESSION				Coef		ECTS						
				Total	CM	TD	STAGE	Epreuves de Contrôle Continu								CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		EC	UE				
								Rapport		Ecrit		TP		OR			Rapport	Ecrit	TP	OR								
								D	N	D	N	D	N	D	N										D	N	D	D
Obligatoire	UE1 : Transversale	Outils numériques 5	12		12																				1,0	5,0	1,0	
		EC libre	24		24		2 cc de nature différente selon les EC Libres																		2,0			2,0
		Langue vivante étrangère 5	16		16			1	1h	1	1h																2,0	2,0
Obligatoire	UE2 : Environnement professionnel et contextualisation	APS et santé publique	22	16	6			1	2h	1	1h														2,0	6,0	2,0	
		Contexte professionnel	22	16	6		1	1	1h																		2,0	2,0
		Définitions du handicap et conséquences sociales	22	18	4																	2h			2h		2,0	2,0
Obligatoire	UE3 : Connaissances des populations et APA	Connaissances des populations et APA : rééducation post-traumatique	22	16	6																1h				1h	2,5	10,0	2,5
		Connaissances des populations et APA : déficience intellectuelle et troubles neuro-développementaux	22	16	6																	1h			1h	2,5		2,5
		Connaissances des populations et APA : déficiences motrices et sensorielles	22	16	6																	1h			1h	2,5		2,5
		Pratique physique 1	24	6	18		1			1	1h															2,5		2,5
Obligatoire	UE4 : Méthodologie professionnelle	Méthodologie de l'évaluation	24	18	6																					2,0	9,0	2,0
		Méthodologie de la recherche documentaire scientifique et professionnelle	24	16	8		1																			2,0		2,0
		Conception et programmation de l'intervention en APA	18	10	8	30																				5,0		5,0
			274																							30,0	30,0	30,0
							OR	Oral																				

UFR STAPS - Licence STAPS - APAS				2024-2025																								
TROISIEME ANNEE - SEMESTRE 6				1ERE SESSION												2EME SESSION			Coef		ECTS							
Choix	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				Epreuves de Contrôle Continu						CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		EC		UE						
			Total	CM	TD	STAGE	Rapport		Ecrit		TP		OR		Rapport	Ecrit	TP	OR	Type				Durée					
			D	N	D	N	D	N	D	N	D	D	N	D	D	N	D	D	D									
Semestre 6	Obligatoire	UE1 : Culture scientifique professionnelle 2	Méthodologie documentaire 3	4	4			2	30 min													1,0	5,00	1,00				
		Psychologie de la santé	26	26											1h									2,0	2,0			
		Socio-anthropologie de la santé et des mobilisations collectives	26	26											2h									2,0	2,0			
	Obligatoire	UE2 : Connaissances des populations et APA 2	Connaissances des populations et APA : physiopathologies	46	34	12										1h									2,5	10,0	2,5	
			Connaissances des populations et APA : psychopathologies	22	16	6										1h									2,5		2,5	
			Pratique physique 2	24	6	18		1		1	1h														2,5		2,5	
			Education thérapeutique du patient	20	20				1	1h	1	1h															2,5	2,5
	Obligatoire	UE3 : Stage	Méthodologie de l'évaluation 2	22	16	6	1																		3,0	15,0	3,0	
			Méthodologie de l'écrit et de l'oral professionnel	22	16	6																					3,0	3,0
			Méthodologie de l'intervention en APA	22	16	6																					3,0	3,0
			Stage d'intervention en APA (150h de stage)	0		120																					6,0	6,0
				234																					30,0	30,0	30,0	
				OR	Oral																							

UFR STAPS - Licence STAPS - EM			2024-2025																							
TROISIEME ANNEE - SEMESTRE 5			1ERE SESSION												2EME SESSION											
Choix	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				Epreuves de Contrôle Continu						CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		Coef		ECTS				
			Total	CM	TD	STAGE	Rapport		Ecrit		TP		OR		D	Rapport		Ecrit		Type	Durée		EC	UE		
							D	N	D	N	D	N	D	N		D	D	D	D							
Obligatoire	UE1 : Transversale	Outils numériques 5	12		12			1	50 min													1,0	5,0	1,0		
		EC Libre	24		24		2 cc de nature différente selon les EC Libres														2,0	2,0				
		Langue vivante étrangère 5	16		16			1	1h	1	1h													2,0	2,0	
Obligatoire	UE2 : Fondements socio-historiques, débats et mutations de l'EPS au sein de l'école et méthodologie argumentaire	Approche chrono-thématique de l'évolution de l'EPS	20	16	4													5h		écrit	5h	2,0	5,0	2,0		
		Méthodologie de l'épreuve disciplinaire	12		12																			1,0	1,0	
		Évolution du système éducatif, politiques éducatives et impact sur les mutations de l'EPS à l'école	14	8	6			2	2h																2,0	2,0
Obligatoire	UE3 : Regards croisés sur l'enseignement / apprentissage dans et par les APSA et méthodologie argumentaire	Regards croisés sur l'engagement et l'apprentissage dans et par les APSA	24	16	8													5h		écrit	5h	2,0	5,0	2,0		
		Méthodologie de l'épreuve disciplinaire appliquée	10		10																			1,0	1,0	
		Approches scientifiques complémentaires (Socio/Bioméca)	24	16	8											2h			écrit	2h	2,0	2,0				
Obligatoire	UE4 : Concevoir et mettre en œuvre des situations prenant en compte la diversité des élèves	Stage de préprofessionnalisation en établissement	24		24	60	1	1	2h													6,0	9,5	6,0		
		Méthodologie de la leçon contextualisée	20	12	8			2	2h															1,5	1,5	
		Gestion des risques et éducation à la sécurité dans et par les APSA	12	12											2h			écrit	2h	2,0	2,0					
Obligatoire	UE5 : Pratiques physiques, analyse de l'activité des élèves et intervention dans les APSA	APSA de Spécialité	36		36			1	1h	1	1h											2,0	5,5	2,0		
		Pratique et théorie des APSA (complémentaire, 2 APSA)	24		24			2	2h															2,0	2,0	
		Méthodologie de l'observation, outils d'analyse et démarche d'intervention	16	8	8			2	2h															1,5	1,5	
Total			288																					30,0	30,0	30,0

UFR STAPS - Master STAPS EOPS		2024-2025																							
PREMIERE ANNEE - SEMESTRE 7																									
		1ERE SESSION										2EME SESSION													
LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				Epreuves de Contrôle Continu								Contrôles Terminaux				Rattrapage		Coef		ECTS			
		Total	CM	TD	STAGE	Rapport	Ecrit		TP		OR		CP	Rapport	Ecrit	TP	OR	Type	Durée	EC	UE				
						D	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D	D						D		
UE1 : Outils transversaux 1	Anglais scientifique 1	24	24											2h00			Ecrit	2h00	3,0	6,0	3,0				
	Méthodologie de la recherche	24	24											2h00			Ecrit	2h00	3,0		3,0				
UE2 : Sport-Santé 1	Réponses biologiques à l'exercice 1	30	30											2h00			Ecrit	2h00	5,0	15	5,0				
	Corps, Exercice et Société et usage des APSA	30	30											2h00			Ecrit	2h00	5,0		5,0				
	Approche psychologique : éléments scientifiques et appliqués 1	30	30											2h00			Ecrit	2h00	5,0		5,0				
UE3 : Parcours 1	Séminaire émergence	20	20										1				1		3,0	9,0	3,0				
	Neurosciences	20	20											1h30			Ecrit	1h30	3,0		3,0				
	Statistique 1	20	20											1h00			Ecrit	1h00	3,0		3,0				
		198																				30,0		30,0	30,0

UFR STAPS - Master STAPS EOPS		2024-2025																						
PREMIERE ANNEE - SEMESTRE 8																								
		1ERE SESSION											2EME SESSION											
Choix	LIBELLE - EC	Volume horaire				Epreuves de Contrôle Continu								CP	Contrôles Terminaux				Rattrapage		Coef		ECTS	
		Total	CM	TD	STAGE	Rapport		Ecrit		TP		OR		D	Rapport		Ecrit		Type	Durée	EC	UE		
						D	N	D	N	D	N	D	N		D	N	D	D						
Semestre 8	Obligatoire	Anglais scientifique 2	24		24												Ecrit		Ecrit	2h00	3,0	6,0	3,0	
		Statistique 2	12	6	6												Ecrit		Ecrit	1h00	3,0		3,0	
	Obligatoire	Réponses biologiques à l'exercice 2	24	24													Ecrit		Ecrit	2h00	5,0	15	5,0	
		Approche sociologique	24	24													Ecrit		Ecrit	2h00	5,0		5,0	
		Approche psychologique : éléments scientifiques et appliqués 2	24	24													Ecrit		Ecrit	1h30	5,0		5,0	
	Obligatoire	Stage 1	20		20	40								1				Rapport				3,0	9,0	3,0
		Risques physio.psycho et socios liés à la pratique sportive	20	20													Ecrit		Ecrit	2h00	3,0	3,0		
	Interventions en milieu professionnel et nouvelles technologies	20	20										1				Rapport				3,0	3,0		
		168																				30,0	30,0	30,0

UFR STAPS - Master STAPS EOPS DEUXIEME ANNEE - SEMESTRE 9			2024-2025																									
Choix	LIBELLE - UE	LIBELLE - EC	Volume horaire				1ERE SESSION								2EME SESSION				Coef		ECTS							
			Total	CM	TD	STAGE	Epreuves de Contrôle Continu								Contrôles Terminaux				Rattrapage									
							Rapport		Ecrit		TP		OR		Rapport	Ecrit	TP	OR	Type	Durée		EC	UE					
							D	N	D	N	D	N	D	N	D	D	D	D										
Obligatoire	UE1 : Outils transversaux 3	Anglais scientifique 3	24		24														2h			Ecrit	2h00	3,0	6,0	3,0		
		Méthodologie de l'écriture du rapport de stage	12		12															2h			Ecrit	2h00		1,5	1,5	
		Formation complémentaire	12		12		2 CC de nature différente selon la formation complémentaire choisie																	1,5		1,5		
Obligatoire	UE2 : Sport-Santé 3	Statistique 3	15	15															1h			Ecrit	1h00	4,0	12	4,0		
		Législations et institutions sportives	15	15																2h			Ecrit	2h00		4,0	4,0	
		Connaissances socio-historiques des institutions et associations de prise en charge médico-sociale	15	15																	2h			Ecrit		2h00	4,0	4,0
Obligatoire	UE3 : Parcours 3	Stage 2	20	20		40													1			Rapport		3,0	12	3,0		
		Effets du climat tropical sur la performance : apports des sciences de la vie	20	20																	2h			Ecrit		2h00	3,0	3,0
		Effets du climat tropical sur la performance : apports des sciences humaines	20	20																	2h			Ecrit		2h00	3,0	3,0
		Maladies métaboliques et cardiovasculaires en environnement tropical	20	20																	2h			Ecrit		2h00	3,0	3,0
			173																					30,0	30,0	30,0		

